

Formation des conjoints d'artisans – Programme 2001. Chambre de Métiers

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure « accompagnement des mutations sectorielles : formation des conjoints d'artisans ».

L'objectif est de professionnaliser les conjoints d'artisans, majoritairement des femmes, qui sont amenées à assurer ou contribuer à la gestion administrative et financière des entreprises. Il importe de structurer une démarche de qualification progressive prenant en compte l'hétérogénéité des publics et des attentes afin de favoriser à court terme un meilleur suivi des entreprises et à long terme un renforcement de l'esprit d'initiative.

Contacts

Chambre de Métiers
42, rue Jean Cocteau – BP 261
97465 St Denis Cedex
Tel : 02 62 21 04 35

*Direction du Travail, de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle*
24, rue du Maréchal Leclerc
97488 Saint Denis Cedex
Tél. : 02 62 48 66 00

La fonction de chef d'entreprise laisse peu de temps à l'artisan pour se consacrer aux tâches administratives et de gestion courante indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise. C'est pourquoi le conjoint joue de plus en plus un rôle actif au sein de ces entreprises. Il constitue dans la grande majorité, la seule aide du chef d'entreprise dans sa gestion.

L'objet de cette formation consiste à permettre aux conjoints d'artisans de seconder efficacement le chef d'entreprise, contribuant ainsi à la pérennisation de l'entreprise et à son développement

Les formations proposées visent à leur apporter des connaissances en matière de :

- communication
- secrétariat bureautique
- gestion
- management
- techniques comptables

2 Niveaux de formation sont proposés :

- au niveau V : le stage de conjoints d'artisans
- au niveau IV : le stage de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale, qui constitue pour son titulaire, une véritable reconnaissance du travail effectué dans l'entreprise.

Quelques indicateurs :

Nombre de stagiaires : 94

Nombre d'actifs dans le secteur artisanat en 2002 : 28 530 avec 8821 entreprises en activité



(Photo Chambre de Métiers)

Coût total éligible : 180 267 €

Participation de l'Union Européenne :
126 187 € (FSE)

